

RAR

Avec le soutien de

Mohamed BENYAHIA. Président de l'association *Urgence maisons fissurées Sarthe* - 72000 LE MANS Philippe BUENDIA. Président de l'association *Sécheresse* - *CatNat* - *Maisons fissurées* - 41120 CELLETTES Albert DEHAUDT. Président de l'association *CatNat Flandres* - *HDF* - 59190 CAESTRE Véronique FORTIN. *Présidente de ASSPB 79* - 79200 PARTHENAY

Jean-Luc JERET. Président de l'association CAT NAT Ferrain-Vallée de la Lys HDF - 59960 NEUVILLE EN FERRAIN

Vandoeuvre-les-Nancy, le 2 mai 2023

Objet : Finis les pleurs et les gémissements chez les sinistrés CAT NAT SECHERESSE.

Enfin le gouvernement a décidé de s'occuper de nous !

Lettre ouverte à madame la Première ministre

Madame la Première ministre,

Voici quelques jours, vous avez confié à un parlementaire une mission sur la question du retrait-gonflement des argiles et de ses conséquences pour des centaines de milliers de concitoyens.

1

Mission qui doit se traduire par un rapport dans six mois au plus tard.

Signe que vous avez entendu l'appel des sinistrés, que vous voulez rattraper le temps perdu en vains bavardages, et que vous voulez aller vite sur le sujet.

Avec nous, les sinistres CAT NAT SECHERESSE vous disent : CHICHE !!

- > Mieux que la proposition de loi de janvier 2020 de la sénatrice Nicole Bonnefoy, adoptée à l'unanimité par le Sénat.
- Mieux que la Cour des comptes et que le rapport de mars 2021 du CGEDD, de l'IGA et de l'IGF, qui diagnostiquent l'équilibre financier du régime CAT NAT Sécheresse, tant pour l'Etat que pour les assureurs.
- Mieux que la LOI nº 2021-1837 du 28 décembre 2021 relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles.
- Mieux que l'ordonnance du 8 février 2023 qui prévoit d'élargir les critères de reconnaissance CAT NAT des communes, et en même temps de limiter perfidement les garanties individuelles des sinistrés.
- Mieux que le rapport et les propositions de la mission d'évaluation de la prise en compte du retrait-gonflement des argiles, de mesdames les députées Sandra Marsaud et Sandrine Rousseau, de mars 2023.
- Mieux que la proposition de loi visant à mieux indemniser les dégâts sur les biens immobiliers causés par le retraitgonflement de l'argile adoptée par l'Assemblée Nationale le 6 avril 2023 et transmise au Sénat.

Quoi qu'en disent certains, ces textes contiennent des points d'avancées majeures pour une meilleure indemnisation des sinistrés. Et les associations de sinistrés y ont pris une part active. Il suffirait simplement d'avoir la volonté de les faire aboutir.

Mais aussi ce sont autant de travaux et de textes qui sont loin d'avoir trouvé la totalité de leurs applications dans le quotidien des sinistrés, tant sont longues les procédures, et tant sont rares celles et ceux qui veulent que les problèmes trouvent rapidement de véritables solutions.

Alors pourquoi pas une énième mission pour un énième rapport ?

Cependant, oui, dans l'intérêt des sinistrés que nous représentons, s'il s'agit vraiment de faire mieux que tous ces travaux en cours, nous sommes prêts à travailler avec l'équipe de la mission que vous avez nommée.

Soyez assurée, madame la Première ministre, de notre respect républicain.

Pour le conseil d'administration, Le président, François Manneville 1.1

PREMIÈRE MINISTRE Décret du 13 avril 2023 chargeant un député d'une mission temporaire - JO du 14 avril 2023